

N° 2
Janvier 2006

L'Association CGT
De l'Histoire sociale
De la SNECMA
94 rue, J.P. Timbaud 75011 Paris

Le bureau élu

Serge Boucheny	Président
Michel Gasnier	Secrétaire G ^{nl}
Jean Perrot	Secrétaire A ^{di}
Lucien Esquilat	Archiviste
Claude Godard	Trésorier
Pierre Guilmin	Trésorier A ^{di}

Extrait des Statuts

Article 2

L'association se fixe comme objectifs :

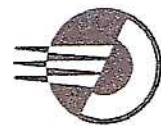
- 1- Le collectage et les traitements d'informations et de documents de toute nature, se rattachant à l'histoire sociale et industrielle, plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme dans les établissements SNECMA et leur exploitation à des fins de formation et de recherches historiques.
- 2- La mise en œuvre d'études et de recherches et de larges confrontations dans les domaines de son champ d'investigation.
- 3- La contribution à l'information et la formation des militants syndicaux, des travailleurs, des étudiants et de toutes organisations et organismes intéressés à l'histoire sociale et la solidarité. Toutes les activités de l'association sont interdisciplinaires.
- 4- Au plan international elle peut organiser des échanges, des colloques pour favoriser la connaissance de l'histoire sociale et des fabrications aéronautiques (moteurs et cellules), de chaque pays.



maquette : Jean-Pierre Elbaz
ISH CGT Métallurgie



Les CAHIERS CGT
De l'Histoire sociale
De la SNECMA



LE DEPART EST PRIS

EDITO Le 8 décembre 2005 nous venons de créer : « l'association d'histoire sociale CGT et solidarité des usines SNECMA » adhérente à « l'Institut d'histoire sociale CGT de la métallurgie » le siège social est fixé au 94 rue Jean Pierre Timbaud PARIS 11^{ème} maison des métallos.

Ce deuxième numéro des « cahiers d'histoire sociale de la SNECMA » s'en fait l'écho.

Notre objectif est ambitieux, avec les 25 membres du Conseil d'Administration nous espérons faire du bon travail.

Nous vous proposons :

- L'organisation d'un colloque en été ou à l'automne 2006 sur le rôle économique des C.E. de la SNECMA, leurs luttes pour l'aéronautique civile, ceci au moment où sera célébrée la création des comités d'entreprise en 1946.
- L'édition de brochures photos amateurs et professionnels.
- La parution 2 à 3 fois par an du présent bulletin.
- Le recueil et la publication régulière de témoignages.
- La réalisation d'un livre encore inédit sur l'histoire syndicale des usines SNECMA.
- Le dictionnaire des militants SNECMA.
- La collecte, le classement des archives syndicales et sociales.

Ce programme est l'aboutissement d'un travail de 2 années. Déjà des études ont été entreprises sur l'histoire des luttes dans l'entreprise, des témoignages recueillis. Notre bulletin s'en est fait l'écho dans les sujets déjà avancés.

Nous traitons de la création de « GNOME ET RHONE » à la période des grands profits des années 1914 – 1918. Les premières nationalisations,

par le gouvernement du Front Populaire en 1936.

La préparation à la guerre, le sabotage de l'aéronautique de défense nationale annonçant la collaboration Pétainiste. La résistance du personnel, la collaboration de la direction, les profits de l'époque.

La nationalisation en 1945 l'espoir renaît.

Les grèves de novembre 1947, les comités de défense de l'aéronautique nationale.

Le lock-out d'avril 1950, régression sociale et démocratique dans l'entreprise aéronautique sous tutelle des Etats-Unis, les accords Pratt et Witney.

La lutte pour la renaissance, « Caravelle » « Concorde » « Air Bus ». L'atlantisme, les actions pour la troisième semaine de congés, la défense de la sécurité sociale, les accords d'entreprise, la caisse de retraite complémentaire.

Autant de domaines et bien d'autres occultés aujourd'hui parce qu'ils font encore partie des débats actuels.

Les militants syndicaux d'aujourd'hui n'ont-ils pas intérêt à connaître ce qui fut hier ? C'est aussi agir pour le mieux de demain. Patronat et Gouvernement relayés par les médias font le silence sur le caractère progressiste des luttes du monde du travail, ils utilisent la calomnie et le mensonge dans le but de briser, déconsidérer, diffamer ce qui fut, car il est vrai que la connaissance est aussi une arme pour le progrès.

Nous vous appelons à rejoindre notre association. Nous souhaitons que vous participiez à son rayonnement, à la réussite de l'émergence du point de vue des salariés acteurs de l'histoire sociale.

Serge Boucheny
Président de l'association
SNECMA

(1^{er} contribution sur la création des C.E que nous publions dans le cadre du 60^{ème} Anniversaire)

1946-1949 : l'installation de la bibliothèque du comité d'entreprise de SNECMA Gennevilliers.

En 1945, le mouvement ouvrier français accède à la gestion des œuvres sociales et culturelles par la création des comités d'entreprise. Dès le XIX^{ème} siècle, il avait essayé de lutter contre l'exclusion culturelle par la lecture et l'utilisation des bibliothèques.

La demande traditionnelle d'instruction des ouvriers a été reprise par la CGT, au nom du mot d'ordre « la lecture à l'entreprise ! » qui affirme la volonté du syndicat de faire admettre au patronat que le droit à la lecture, à l'instruction, ne commence pas aux portes de l'usine ; et aux ouvriers, que le désir de s'émanciper par la culture, la connaissance ne cesse pas à la sortie de l'école obligatoire.

La création des comités d'entreprise permet la mise en place d'une institution « qui dérange convictions et habitudes », comme l'analyse le sociologue qui travailla au comité de Kellerman dans les années 50, Maurice Montuclard dans son ouvrage « La dynamique des CE », (Paris CNRS 1963) : du côté patronal, le décret de mise en place institue l'obligation d'ouvrir les comptes, plans et projets de l'entreprise « devant des subordonnés mal préparés, peu qualifiés ». Côté syndical, l'obligation de s'asseoir régulièrement à la même table pour discuter de la gestion de l'entreprise, sous l'autorité du chef d'entreprise est une compromission, difficile à supporter, entre salariat et patronat.

Dans l'aéronautique, les comités mixtes à la production préfigurent dès octobre 1944, les comités d'entreprises. A Gennevilliers, il faut retrousser ses manches : l'usine a été détruite par un terrible bombardement de nuit, le 10 mai 1944 et les ouvriers sont occupés au déblaiement. 5% de la masse salariale, au titre de la gestion des œuvres sociales aux comités de la SNECMA, comme aux autres comités de l'aéronautique afin de motiver les ouvriers d'une industrie relevant de l'effort de guerre qui permettra la fin victorieuse du conflit, de lutter contre la pénurie, d'organiser la remise en route de la production. Dans les premières années, les salariés ont parlé de « comités patates » : à Gennevilliers, le comité organise des élevages de cochons et volailles, des expéditions de ravitaillement en province et même des ventes de charbon durant l'hiver 1946 !

Si, les activités sont avant tout sociales, les activités éducatives, culturelles, sportives, de loisirs ne sont pas délaissées même si les bras manquent pour développer cette nouvelle forme de vie collective dans l'entre-

prise.

Le comité de Gennevilliers s'installe dans le « pavillon Mercier », un vieux pavillon des bords de Seine, rescapé du bombardement, et dès juin 1946, le secrétaire, M.Mérovil demande aux élus un « crédit de 20.000fr » pour l'achat de livres en vue de constituer une bibliothèque. Dans les conditions difficiles de l'immédiat après-guerre cette dotation se présente comme un investissement pour l'avenir.

Le mobilier est constitué de vieilles armoires « bretonnes », sur les rayonnages desquelles s'installent quelques livres récupérés après le bombardement. Les élus consultent aussi les catalogues et suivent les indications de « la rue J.P Timbaud » où siège le syndicat des Travailleurs de la Métallurgie de la Seine.

L'opposition idéologique qui divise le monde de la guerre froide (en retenant la définition de l'idéologie de Montuclard, en ce qui concerne les comités, nés dans l'élan de la libération du territoire national et de la défaite du fascisme, « comme l'aspiration à l'émancipation ouvrière au contrôle de la gestion par ceux qui avaient jusqu'ici été tenus à l'écart » influence le choix des auteurs et des titres mis en rayon. Sont disqualifiés les auteurs ayant trop fréquentés les Allemands ou ceux qui sont accusés d'américanisme, et tout ce qui « empoisonne ou émousse le sens de classe... ». A Gennevilliers où existait déjà une bibliothèque gérée par une assistante sociale, il faut écarter les ouvrages « sanguinaires » (les romans policiers), « les romans d'inspiration anti-ouvrière (les romans populaires et sentimentaux), anti-démocratiques », reproduisant, dans les bibliothèques de comités, l'épuration de l'après-guerre qui répondait elle-même à la « liste Otto » de 1940.

Des listes de suggestion d'achats

sont proposées, inspirées par la Revue des comités d'entreprise : elles comprennent des « classiques » des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, des « compagnons de route » du Parti communiste, des auteurs dont les préoccupations sont liées à l'actualité (récits de guerre et des camps de concentration, colonialisme, racisme, luttes sociales).

L'animateur de cette bibliothèque doit répondre à un double rôle : technique, d'organisation (classement, fichier, entretien) et social, d'orientation (approvisionnement en livres). Dès 1937, la CGT avait organisé à l'initiative du Centre confédéral d'éducation ouvrière, des cours du soir pour former des bibliothécaires des collèges du travail. A Gennevilliers, dans un contexte de licenciements économiques, de difficultés sociales, le comité recourt au bénévolat.

Cette période de mise en place des bibliothèques de comité à la SNECMA, après l'euphorie de la Libération, ses espoirs et ses déconvenues, correspond à une phase de réalisations sociales et culturelles qui permet au comité, organisme distinct du syndicat, d'expérimenter ses rôles de décision, d'organisation, de négociation. Bravant les difficultés de l'après-guerre, les pénuries, le comité s'aventure dans l'expérience de la culture offerte au plus grand nombre.

Nicole CHOUAT HUGONNET
Novembre 2005



« la rue J.P Timbaud »

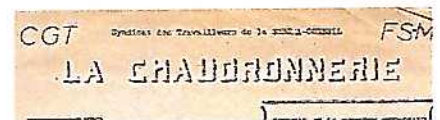
Démocratie Syndicale :

Le Syndicat d'entreprise et les sections syndicales d'atelier et bureaux
 Chacun peut le constater, l'influence de la CGT, celle du délégué du personnel et du CE sera d'autant plus forte que la démocratie syndicale, malgré les entraves de la direction, s'exprimera pleinement. En effet, il faut s'organiser pour lutter contre l'exploitation capitaliste : « tout ce qui est coulé n'est pas payé », le rendement augmente et l'emploi diminue. Plus de mille salariés travaillent 58 heures. Les salaires sont faibles. Les problèmes de l'unité d'action avec FO puis la CFTC sont difficiles à pratiquer. Sur un fond de menaces sur le devenir de l'usine Kellermann et de la SNECMA. Il s'agit là d'un combat permanent, difficile à faire entrer dans la vie.

Le journal organe du syndicat, les journaux d'ateliers et bureaux, sont une aide précieuse pour informer, nourrir la discussion, consulter et favoriser la lutte ; cela en dépit, et pour cause, du fait que la distribution de ce type de consultation, d'informations est interdite à l'intérieur de l'entreprise. La lecture de ces documents reflète très bien la réalité, elle est riche d'enseignements sur la vie dans les services, une vie en

nous trouvons « le lien », « l'ATBMO » à Suresnes « le banc d'essai », « Elecma », « le soudeur entretien ». C'est souvent à partir de ces organes que se développeront des luttes partielles. Ne sont pas absentes les questions de choix politiques, des crédits militaires qui pèsent si lourd sur les budgets, les ruineuses guerres coloniales, la lutte contre l'arme atomique.

et le patronat. Les abus et méthodes autoritaires sont popularisées créant souvent les conditions de leur mise en échec. Tous les sujets intéressant la vie de l'entreprise du particulier au général



seront traités. FO, CFTC, CFTD parlent de grève générale, du « tous ensemble » mais au plan national, ils temporisent. Entre confédérations la définition des revendications et des moyens pour aboutir est difficile. En ces périodes de guerres coloniales ruineuses, de pouvoir autoritaire l'épouvantail d'actions politiques est agité par le patronat et le gouvernement. Heureusement dans les ateliers et les bureaux l'action se développera plus facilement aboutissant parfois à la création de comités de luttes locaux.

Le congrès du Syndicat CGT-SNECMA notait dans son rapport en 1965 : « les formes de consultation pour l'action que nous employons à la SNECMA, nous avons dû les imposer à la CFTD comme forme de la démocratie ouvrière à laquelle nous sommes attachés et que nous ne voulons pas vider de son contenu. Mais les formes actuelles sont elles les



formes achevées de la démocratie ouvrière ? non sans nul doute, la discussion au congrès aidera à l'amélioration de la démocratie ouvrière. Ce sont sur ces bases que se réalisera plus sûrement l'unité de la classe

C.G.T. SYNDICATS DES TRAVAILLEURS ET E.T.D.A. DE LA SNECMA-KELLERMANN F.S.M.

LA VOIX DE KELLERMANN

MARS 1966

Economie-Austérité réservées aux Travailleurs

DES CHIFFRES QUI PARLENT : Les calculs qui suivent portent d'Avril 1967 à Septembre 1965. Durant cette période nous enregistrons une augmentation moyenne des salaires perçus, égale à 64,18 %.

Dans la même période, le coût de la vie établi sur les budgets types de la C.G.T., de CGT-FO, de CPDT (CFTC), de l'Union Nationale des Allocations Familiales, subit une augmentation de 87,8 %. (Les budgets-types du gouvernement étant cyniquement truqués).

Nous présentons ici le tableau des pertes moyennes mensuelles de salaires, comprenant toutes les primes de l'ensemble des ouvriers de la SNECMA : pertes moyennes du pouvoir d'achat en valeur et en pourcentage. Sur ce tableau, figurent également les salaires moyens mensuels nécessaires en Septembre 1965.

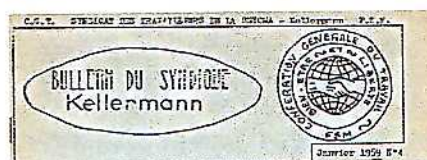
placé avantagés sur le marché civil. Ce refus entraîne la SNECMA à faire de la sous-traitance pour Pratt et Whitney alors que celui-ci (possesseur de 10 % de la SNECMA) domine avec Rolls le marché mondial du moteur et est opposé à ce qu'apparaisse un moteur français capable de le concurrencer. Il faut dire aussi que les investissements américains en France s'élevèrent à 1.220 milliards A.F. soit le capital des 14 plus grandes sociétés françaises. Les difficultés de la SNECMA sont essentiellement provoquées par l'orientation militaire des programmes du gouvernement et par le manque de crédits. Or, les impôts que nous payons deviennent de plus en plus lourds. Les impôts indirects sont passés de 2.711 milliards en 1958 à 5.438 en 1965, soit une augmentation de 120 %. Dans le même temps, les impôts directs ont subi une hausse

SALAIRE AU RENDEMENT		SALAIRE AU TEMPS (payés à l'heure)	
PERDES (vis-à-vis des salaires moyens perçus)	SALEAIRES moyens mensuels nécessaires en Septembre 1965	SALEAIRES moyens mensuels nécessaires en Septembre 1965	PERDES (vis-à-vis des salaires moyens perçus)
POURCENTAGES	VALEURS (en francs)	SALEAIRES	POURCENTAGES
18,41	195,98	718,06	81,09
		767,45	99,95
			14,97

général ignorée.

Dans tous les centres de la SNECMA l'organe du syndicat qui sort régulièrement, minimum une fois par semaine, ils ont pour titre : « le banc d'essai » à Suresnes « l'action syndicale » à Gennevilliers. Pour ce qui concerne Kellermann ce sont 17 journaux d'ateliers qui paraissent à la cadence de 7 à 10 par année, ils sont l'organe de la Section Syndicale, font état de l'activité des délégués. Quelques titres : « le contrôleur », « la voix du hall », « la vie des études », « le blauckauss », « le mensuel » (qui deviendra l'organe de la section ETDA) « la voix des étages » « l'ordonnement ». A Billancourt

Feuilletons, quelques uns de ces journaux. Il a est fréquemment fait mention de débrayages, de pétitions pour l'égalité, « à travail égal, salaire égal ». Sont régulièrement traitées les conditions de travail : temps d'usinage « primes à la tête du client, salubrité, sécurité au travail ». Défense de la sécurité sociale au travers le rôle de la mutuelle astreinte à combler les carences voulues par le gouvernement



ouvrière ».

C'en est en 1955 que la politique de développement des **sections syndicales locales** est engagée résolument par la **confédération et la fédération des métaux**. A la **SNECMA** cette orientation fut favorisée par la constitution des **syndicats d'entreprise** donnant plus d'autonomie aux militants sur place. Le syndicat local jouera toujours un grand rôle d'aide et de soutien matériel.

Nous avons retrouvé les notes concernant les congrès de l'entreprise et les compte rendus faits par les **dirigeants de la fédération et de l'USTM**. Les nouveaux syndicats



tiennent congrès avec la participation de **35 à 50 militants**, ils placent au centre de leurs préoccupations la lutte sous tous ses aspects, la participation la plus large possible **des syndiqués**. Dans les compte-rendus de **7 congrès du syndicat de Kellermann** couvrant les années **1956 à 1966**, voyons quelques uns des thèmes essentiels des discussions et du déroulement des travaux.

Le **premier congrès** se tient le **Samedi 18 février 1956** en présence d'**Albert CARN (1)**, **44 délégués** participent aux travaux, moyenne d'âge **30 ans**, le plus âgé **65 ans**, le plus jeune **18 ans**. Il fut préparé par la « **voix de Kellermann** » distribuée à la porte sous le titre : « **un évènement heureux pour l'avenir de la SNECMA** ». Il y est fait état du succès obtenu de **8% d'augmentation des salaires** et du résultat des élections législatives du **2 janvier 1956** renforçant la gauche et la perspective de **paix en Algérie**. **17 ateliers** ont fait des propositions pour la commission exécutive (**CE**). Certains comme au secteur 3ème étage, par un tract local, avec les noms des candidats à la **CE** et **10 propositions pour les mensuels**. D'après nos notes il y eut **34 interventions**. Les thèmes principaux portent essentiellement sur la dénonciation de la direction qui pratique **le paternalisme** pour s'opposer aux revendications, augmentation des salaires, retour aux **40 heures**, arrêt de l'accélération des cadences, libertés syndicales.

Chacun de ces congrès marque une

étape. Le compte rendu du **3ème congrès le 15 mars 1958** à deux mois de la révolte d'Alger et la venue au pouvoir de **DE GAULLE** est fort rassurant, il marque le début d'une étape nouvelle. L'analyse de **6 mouvements** d'importance locale y est faite en liaison avec l'activité de la section syndicale, des syndiqués, des délégués.

Deux faits sont à relever quand à la participation aux luttes économiques. La situation dans l'aéronautique, qui, cette année, est en pleine crise après la réorientation gouvernementale en **1948-50**. Autre préoccupation, le développement de **la guerre d'Algérie** et ses conséquences funestes tant au plan social que politique ; à cette époque, la **CGT** est seule à organiser **la lutte pour la paix**. Une résolution spéciale adoptée pour la paix en Algérie. Le président **Desbrière** reconnaît à la réunion plénière de février que : « **la SNECMA ne peut entreprendre d'études pour des matériels civils vu le poids du budget militaire** ».

Ce congrès sera aussi l'occasion pour la première fois, d'ouvrir le débat sur le **rôle du comité d'entreprise** au plan **des œuvres sociales** qui se développent, prennent un nouveau contenu, solidarité, hygiène sécurité, action culturelle, sportive et loisirs, mais aussi et surtout la volonté de faire jouer au comité **le rôle économique** de critique et de propositions pour des fabrications françaises. La **CGT** est soucieuse de donner aux commissions économiques des **CE** un rôle d'importance face à la direction qui refuse la totalité de l'information et surtout se dérobe sur les perspectives sociales et de fabrication.

En 58, le congrès examine les problèmes d'exploitation des salariés :

conditions de travail, salaires, cadences, heures supplémentaires, travail sur plusieurs machines et les congressistes abordent sur un fond de crise internationale en matière d'aéronautique **la dépendance de l'industrie française par rapport aux USA**, surtout en ce qui concerne **le militaire**. Et le congrès propose des perspectives pour une industrie tournée vers la paix. Pour cela une indépendance financière et technologique pour développer le transport aérien civil. La défense de cette industrie est producteur d'emplois et de hauts salaires.

1963, le congrès est mis devant la

décision de la **SNECMA** de fermer **Kellermann, Billancourt et Suresnes** pour ouvrir une usine dite moderne à **Corbeil**. La première réaction est de demander ou en est le programme civil et d'exprimer des craintes dans de telles concentrations par rapport à **l'emploi**. Par ailleurs, il est décidé de s'orienter vers **la constitution s'un syndicat de « mensuels »**, le congrès aborde aussi à nouveau la nécessité de développer **l'action au niveau du CE**. Outil d'intervention **économique et social à la disposition des salariés**.

1964 nous sommes dans une période de **luttes fortes** après la **grande grève des mineurs**. Le congrès propose **des actions pour une politique industrielle aéronautique de grandeur nationale pour le civil en condamnant la force de frappe**.



En **Octobre** de la même année un document d'orientation de la **coordination des syndicats CGT de la SNECMA** présente un programme commun à **FO et CFTC** sur le renforcement des nationalisations moyen d'indépendance nationale, le civil et le rôle du **CCE**. En **mars** il est créé un **cartel revendicatif**.

1965 le congrès prépare la **semaine d'action aéronautique** dans le cadre du salon du **Bourget**. L'emploi se conjugue avec le civil, d'où la lutte pour soutenir **le Concorde**, l'avenir de la **SNECMA** et le maintien de **Kellermann**. Le congrès insiste sur le renforcement de **l'action interentreprises, la démocratie ouvrière et syndicale**. En pleine guerre du **Viêt-Nam**, le **congrès de mars 66** affirme que la lutte pour de meilleures conditions de travail ne peut se concevoir sans **lutte pour la paix**.

En 67 ce sont les luttes pour la défense de la **Sécurité Sociale** qui sont mises en avant.

En 69 de nouvelles **attaques contre le civil** polarise l'action du syndicat à **Corbeil**.

En 83 et 84 les congrès revendiquent **une maîtrise complète du moteur, une coopération technique** même sur le militaire avec les constructeurs et **Tompson** nouvellement nationalisé.

Michel Gasnier et Serge Boucheny

(1) secrétaire de l'union des Métaux de la Seine

Soixantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale

A l'issue de l'Assemblée Générale de la section UFR de Corbeil de février 2005, le trésorier, Jean Claude Lambert a émis le souhait d'évoquer la place prise par certaines et certains d'entre nous dans la période de la guerre 1939/1945 et les années qui ont suivi : il suggérait de le faire à l'occasion de cette Assemblée d'automne.

Nous sommes en 2005 ; 60 ans se sont écoulés depuis la fin d'un conflit qui a compté des millions de morts, disparus, blessés, des régions ravagées, des dégâts moraux et matériels immenses. Parmi nous des camarades ont commencé un travail de mémoire, de rappel de ce qu'a été, avant la décentralisation à Corbeil, l'histoire de la SNECMA, et encore avant, GNOME et RHONE.

Une partie de cette histoire se retrouve dans les noms figurant sur la stèle installée à l'entrée principale de l'usine de Corbeil. Rappelons qu'elle avait été érigée dans le grand hall d'entrée de l'usine du boulevard Kellermann à Paris.

Vidée et promise à la démolition, celle-ci ne pouvait être le tombeau de cette stèle, transférée et installée à Corbeil, au cours d'une cérémonie dont beaucoup d'entre nous se souviennent. Soixante sept noms y figurent, fusillés par les nazis, disparus en déportation, morts sur les barricades en 1944, tués en 1939 ou 1945.

Nombreux certainement étaient concernés par des actes de résistance, de lutte contre l'occupant nazi, pour la libération du pays. Ils y ont laissé leur vie. D'autres et c'est heureux, ont traversé cette période, aussi au péril de leur vie, mais ont connu la fin de ce cauchemar. Tous nous en connaissons et en avons connus.

Permettez-moi l'évocation de quelques uns.

En 1965/1966, avant d'arriver à Corbeil, j'ai fait la connaissance à Billancourt Silly, du « Père Poissonneau » rectifieur comme moi qui regardait avec amitié le jeune militant que j'étais. Il m'expliquait 1936 et les échauffourées avec les fascistes voulant lui

dérober son paquet « d'huma » qu'il vendait dans la rue. Il me disait « tu sais p'tit gars, le socialisme tu le verras ». Malgré sa discrétion sur ses activités en 39/45, j'en savais assez pour mesurer la valeur de ses paroles.

A Corbeil, j'ai rencontré, connu et apprécié d'autres personnages :

· Maurice GASTON, peintre ; à ceux qui le contrariaient (la maîtrise en particulier) il signalait quelquefois que pendant la guerre « il était terroriste dans la Résistance il lançait des grenades ». Maurice, une apparence d'ours bougon avec un cœur d'or à l'intérieur.

· Robert BENARD, ajusteur : il s'est engagé dans les FFI ; dans l'atelier, il enrageait contre l'exploitation capitaliste et ses valets, et dans ses moments d'indignation, réclamait sa musette de grenades.

· Je l'ai un peu connu, un peu côtoyé : il faisait partie de ceux que Maurice Choury évoque dans un livre sur la résistance et la libération de la Corse. Tous bandits d'honneur ! Nonce BENIELLI était de ceux-là, avant d'être secrétaire du CCE SNECMA.

· Jean LEHEN qui a terminé sa carrière comme chef de groupe au contrôle, l'un des pivots de la section syndicale des agents de maîtrise, s'est engagé tout jeune dans la Résistance avec les jeunes communistes. Cet engagement, il l'a payé dans sa chair. Emprisonné, torturé, son frère fusillé, sa mère morte au retour de déportation, Jean me disait à l'issue d'une dure période de grève « être fier d'être adhérent à la CGT ».

Il ne peut être avec nous, sa santé l'en empêche.

· Un autre est fier d'être à la CGT, Kléber THOUROT, démobilisé en 1940 après l'armistice, Kléber contracte un engagement de

1944 à 1946 qui le relance dans la lutte pour la libération.

Pour préparer ces quelques lignes, il m'a fallu convaincre, argumenter, vaincre des réticences, presque un refus. La discrétion, la modestie....

· Je termine cette liste d'amis par un couple, Bruno NESPOLI, parti il y a peu de temps ; lui aussi refusait la tyrannie, l'occupation. Il s'était dressé dans la lutte pour la libération et l'espoir de paix.

Elle est avec nous, et je crois pouvoir le dire au nom de tous, nous en sommes assez fiers, Jeanine NESPOLI, ancienne assistante sociale aux Comités d'Entreprises de Kellermann et de Corbeil, a été un agent de liaison dans la Résistance.

J'en termine avec ce qui peut paraître un discours de commémoration, mais c'est pour amener la suite. François Mauriac a écrit : « seule dans sa masse, la classe ouvrière est restée fidèle à la patrie profanée ».

Nous leur devons la liberté
Nous héritons d'elles et eux, d'autres choses encore. Dans ces années de conflit, des forces se sont unies, ont formé, notamment le Conseil National de la Résistance. Dans son programme le CNR a élaboré une série de mesures destinées à être mises en pratique à la Libération. Je ne vais pas faire une liste exhaustive, seulement évoquer la Sécurité Sociale dont nous célébrons le soixantième anniversaire, la retraite par répartition, la législation du travail, les comités d'entreprise, les nationalisations.

Je ne vais pas faire l'injure à chacun d'entre vous, d'en rappeler la signification. Cela a été notre quotidien, nos conditions de vie et de travail. Les générations se sont succédées, apportant leur pierre à

cette construction que nous appelons un acquis social. En d'autres termes, c'est le moyen de vivre dignement et de continuer à construire l'avenir.

Or aujourd'hui, tout cela est remis en cause. Depuis quelques mois, le patronat, les forces politiques de droite, les gouvernements qui en sont l'émanation, mènent une offensive d'une envergure rarement atteinte.

- réforme de la retraite par répartition
- réforme de la protection sociale avec une attaque multiforme contre la Sécurité sociale.
- démantèlement du système de santé publique,
- remise en cause du code du travail, jugé trop contraignant,
- généralisation du travail précaire, intermittent,
- privatisations réalisées ou en cours des entreprises nationales ou publiques (*organismes financiers, Renault, SNECMA, Thom-*

son, Autoroutes, EDF/GDF, les PTT, EADS, Air France...)

Le baron *Seillière*, ancien président il y a quelques mois du MEDEF, appelait cette mise en pièces : la refondation sociale. Il s'agit de casse.

Le MEDEF, le CNPF, héritiers, continuateurs de la **Confédération Générale de la Production Françaises et du Comité des Forges** qui se sont vautrés dans la collaboration, ont tenté dans l'après guerre, en compagnie d'officiers nazis, dans le hall de *Kellermann*, devant un moteur devant équiper un avion allemand : cette image est encore dans les têtes.

J'ai promis que ces lignes ne seraient pas écrites à la gloire de ceux qui ont résisté, mais que ce soit un enseignement.

Ma conclusion sera donc celle-ci. Les continuateurs de ceux qui sont restés fidèles à la patrie profanée (pour reprendre les paroles de *Mauriac*) sont aujourd'hui dé-

pouillés des moyens de vivre dignement dans le 21^{ème} siècle, par ceux là même qui ont succédé à ceux qui préféraient « *Hitler au front populaire* ».

Plus que jamais, il nous appartient, retraités d'aujourd'hui, âgés et moins âgés, de participer, d'aider à participer à tout ce qui pourra être mis en œuvre pour empêcher que continue cette mise en pièce de notre avenir, celui de nos enfants et petits enfants. Nous avons à le dire à nos amis en activité.

Une citation pour terminer. Elle est l'expression de vieilles civilisations, des peuples qui savent ce que le passé recèle de richesses et d'enseignement : c'est un adage africain :

« Si tu veux savoir où tu vas, arrête toi, regarde d'où tu viens ».
(Intervention prononcée à l'assemblée du syndicat UFR du 13 octobre 2005)

Claude DOUCET

(la photographie publiée dans le N° 1 ne permettait pas la lecture des Noms, les voici)

SNECMA

MORTS POUR QUE VIVE LA FRANCE

AGINCOURT Marcel	août 1944	HUARD Gaston		GROMESNIL Marcel	février 1945
AUGERJE Albert	22 avril 1945	JEHENNE Georges		LELANDAIS André	février 1945
BAGOT Gilbert		KRIGEL Pierre		L'HONNEUR Roger	mars 1945
BAUJARD Germain	août 1944	LAGARRIGUE Roger	22 août 1944	L'HOSTIS Alfred	mai 1941
BERGOGNE Raymond		LAMY Paul		PELGRAIN René	décembre 1944
BERTOTTO Fernand	19 août 1944	LEVASSEUR Lucien		ROZEMBLAT Henri	mars 1945
BOCKEL Henri	février 1945	LEVI Lucien	juillet 1945	ADELSKI Roger	1944
BOST Georges	20 août 1944	MOUTIER Jacques		BINANT Paul	1940
BOURDEAUX Roger	10 avril 1945	MARIETTE Alfred		COQUEREAU Maurice	1944
BOURGEOIS Paul	juin 1944	PALACCIO Alfred	19 août 1944	GAUTHIER Jean	1944
BRUN Eugène	26 août 1944	PEYTRE Maurice		ISSARTEL Jean Pierre	4 juin 1944
CARDON Auguste	décembre 1943	POSTIC Luc	13 octobre 1939	LAROUZE Emile	26 avril 1944
COITOU Lucien	30 août 1944	RICHARD BLANC Johannes	8 février 1945	LOUVEL Henri	2 décembre 1945
DUBOIS Fernand		RICHON Edmond		MIGRON Paul	1940
DUVAL Roger	23 août 1944	ROESSELIN Edouard	décembre 1942	PESCHEL Jeanne	1940
FAILLE Robert	18 août 1944	ROSSIGNOL Ernest	18 août 1944	SANGLIER Fernand	novembre 1943
FONTES Maurice	10 octobre 1942	SINTES Jean	avril 1945	SIMONNET Philippe	septembre 1939
GOURDIN Emile		VERRIER Edmond		VISIGNOL Albert	2 juin 1943
GROSSELET André	1943	ZIBETTO Jean		BAILLON Lucien	5 avril 1944
GUENET Emile	15 mars 1945	BERTILLON Gabriel	mai 1945	PINCELOUP Jacques	12 août 1944
GUILLOT Marceau	janvier 1944	DEMESSE René	avril 1945	LAVA Daniel	18 juin 1940
HILDENBRAND Albert		DESMONT Roger		PONCET Francis	18 juin 1940
		GRZELAK Jean	octobre 1944		

TOMBES DANS LA BATAILLE DE LA PRODUCTION

BAUDOIN Pierre
CHAUMONT Louis
DELIGAND Victor
DRUEZ Oscar
DUBOST Camille

DUMOULIN Raymond
DURUT René
FOURNIER Maurice
GASC Roger
GOMEZ Eusebio

HEURTIER Paul
LE DU René
SULLY André

«ET A LA MEMOIRE DE TOUS CEUX DONT LES NOMS N'ONT PAS TROUVE PLACE SUR CETTE PLAQUE»

Les premiers pas dans cette nouvelle usine

Ce matin du 29 août 1966, les autocars arrivaient, comme un ballet bien réglé, sur l'espace qui leur était réservé, face à la porte sud. Il était environ 7h30 et les premiers « arrivants » dans cette nouvelle usine SNECMA qui ouvrait ses portes, allaient la découvrir dès leur descente de l'autocar.

Une usine au milieu des champs, une clôture de grillage surmontée de plusieurs rangées de fils barbelés, ce qui a rappelé à certains salariés d'autres lieux, et dès ce premier contact, l'usine était baptisée « **Stalag moderne** ».

L'intérieur était glacial, des flèches pour indiquer les vestiaires et ensuite le chemin pour se rendre à son atelier ou bureau. Notre encadrement était disposé sur le parcours pour guider les plus hésitants vers la destination qui était attribuée à chacun.

C'était notre jour de rentrée de congés et nous arrivions de trois usines : celle du boulevard **Kellermann** dans le 13^{ème} à **Paris**, celle du quai du **Point du Jour** à **Boulogne Billancourt** et de **Suresnes** dans les Hauts de Seine, d'où je venais.

Nous sommes **432** alors que nous aurions dû être **564** (*PV CE Corbeil du 8 novembre 1966*).

En franchissant la porte d'entrée sur le site, nous avons reçu un tract **CGT** des mains de nos camarades de **Kellermann**, venus nous saluer et poser les premières revendications. **La CGT** a fait l'ouverture de **Corbeil** en même temps que les travailleurs.

L'expression « **Corbeil** » pour désigner notre usine qui se situe également sur le territoire de la ville voisine **Evry**, est très simple. Elle traduit notre reconnaissance pour l'accueil que nous avons reçu du **Maire** communiste de **Corbeil** **Roger Combrisson**. Il nous a adoptés dès notre arrivée et, du même coup, les travailleurs ont adopté sa ville pour identifier l'usine.

Donc, vers **7h45** ; ce lundi matin, en tenue de travail et, après avoir

pointé, nous voilà chacun dans son atelier, service ou bureau, au poste de travail, machine, établi, table.

Avant de quitter notre usine d'origine, nous avons rangé notre outillage dans des caisses. Notre premier souci était de retrouver tout cela et de faire le rangement dans nos placards. Malgré un communiqué officiel triomphant, il n'y a pas eu beaucoup de « **copeaux** » faits pour cette première journée. Mais, le plus important n'était pas ce que disait la direction ce jour là, mais ce qu'elle faisait !

Alors que la direction générale de la **SNECMA** s'était engagée à respecter à **Corbeil**, les mandats syndicaux détenus dans les usines d'origine, vers **9 heures**, nous nous retrouvons une bonne dizaine de délégués du personnel, élus au **mois de mai** précédent, dans une salle portant l'inscription « **salle des délégués du personnel** », voisine du bureau du chef du personnel. Et, celui-ci n'a pas tardé, plus de **10 minutes**, à nous rendre visite et nous avons eu vite fait connaissance : « *messieurs, nous a-t-il dit avec son cheveu sur la langue, que faites-vous ici, vous n'êtes plus délégués, rejoignez immédiatement votre poste de travail, vous n'avez plus aucun droit, ne m'obligez pas à vous sanctionner* ».

Il a refusé de dialoguer et quitté la salle. Après un bref échange de vues, nous nous sommes séparés et avons rejoint notre poste de travail.

Voilà comment le droit syndical a été inauguré le **29 août 1966**, moins de **2 heures** après l'ouverture de l'usine. Cet événement et d'autres aussi, dont

je parlerai, ont marqué pour toujours l'usine de **Corbeil**. C'est comme cela que se crée le caractère collectif qui se transmet aux générations suivantes, tout naturellement.

L'accueil aux travailleurs n'a pas été meilleur, lui non plus. C'est vrai, le directeur de l'usine avait un nom prédestiné : **Enfer**, et avec lui, ça n'a jamais été le paradis ! Le voilà flanqué de ses deux adjoints :

■ **Ségui** (qui n'a rien à voir, ni de près ni de loin avec le secrétaire général de la **CGT** **Georges Séguéy**) s'est montré, tout au long de sa brève carrière à la **SNECMA**, méprisant et arrogant à l'adresse des travailleurs. Il avait une manie, en circulant dans les ateliers, les mains dans les poches et provocateur en sifflotant sans dire un seul mot ni aux compagnons, ni à leurs chefs. Il était responsable du secteur appelé **AVANT SERIE**, dont le but était de faire le lien entre **Etudes** et **Prototypes** installés à **Villaroche**, et la fabrication en série qui était la raison d'être de **Corbeil** après la disparition de **Kellerman**.

■ **Richard**, le chef du personnel, qui vient lui aussi comme le directeur de l'usine de **Gennevilliers** où tous deux ont exercé leurs talents plusieurs années. Quand le tandem **Enfer-Richard** dirigeait cette usine avant de prendre en mains celle de **Corbeil** naissante, la caractéristique essentielle de **Gennevilliers** était d'être traitée à part au sein de la **SNECMA**. Un barème spécifique des salaires ouvriers, à taux inférieur, bien sûr ! « **Tous centres, sauf Gennevilliers** », était le titre permanent des

barèmes des salaires rédigés par la direction générale. C'est l'usine qui avait le moins de « *matière grise* », mais le plus fort pourcentage de rotation du personnel : sous qualifié, travaux très pénibles et main d'œuvre immigrée importante. On disait d'elle, la moitié de l'effectif étant renouvelée chaque année, que les portes d'entrée et de sortie étaient toujours grandes ouvertes.

Ce n'était pas un hasard si le choix du PDG de l'époque, **Blanchard**, s'était porté sur **Gennevilliers** pour y recruter la direction de l'usine de **Corbeil**, mais au contraire, le symbole d'un changement de politique qui allait y être appliqué aux personnels, venant d'autres usines pour s'y regrouper.

Ayant été reçu par **Blanchard** au sein d'une délégation de **Suresnes**, avant le transfert, il nous avait dit en conclusion de notre entrevue : « *tout ce qui se*

fait à Corbeil par Monsieur Enfer l'est en plein accord avec la direction générale de la SNECMA ». Nous n'avions aucune illusion à nous faire !

Cette politique avait déjà commencé dans les six mois qui ont précédé le transfert du **29 août 1966**. Et ce premier jour il y avait beaucoup de manquants parce que la direction de la future usine avait, tout d'abord, opéré une trentaine de licenciements **d'indésirables** (28 de **Suresnes** et 2 de **Kellerman**).

Et, selon des indiscretions ultérieures, la liste initiale présentée à l'accord préalable de la direction était beaucoup plus copieuse !

En plus, les conditions du transfert avaient conduit **108 « productifs »** et **24 « improductifs »**, selon les termes de la direction de l'époque, à ne pas les accepter.

Toutes ces idées et bien d'autres encore nous trottait dans la tête

au cours de cette journée du **29 août 1966**. Parti de la maison avant **6 heures**, j'allais rentrer chez moi le soir après **19h30**.

Ainsi commençait un long périple, j'allais faire en autocar près de **100km par jour** et cela pendant **21 ans**. L'horaire de travail a été réduit, l'infrastructure routière, les lignes de cars, dont la mienne, se sont modifiées, dans le bon sens, au fil des ans. Je partais le matin vers **6h25** pour rentrer le soir vers **18 h**.

Mais cela, c'est la fin du parcours en **juin 1987** ! Alors, revenons donc en arrière et interrogeons-nous : pourquoi cette usine de **Corbeil** ? Comment a-t-elle été décidée ? Que furent les principaux événements avant et à l'arrivée du **1er contingent** de salariés de la **SNECMA** à **Corbeil** ?

C'est ce qui fera l'objet de mes écrits suivants.

Pierre Benoit



1979 -1982 La lutte contre le présentéisme: Les notes Pascaud

Le 26 septembre 1979 paraît une première note, elle est destinée aux différents centres SNECMA avec copie pour SOCHATA SNECMA, HISPANO SUIZA, BERTHIER et CFM international. C'est signé J.Pascaud.

Cette note apparaît vite comme une déclaration de guerre. Les augmentations individuelles de salaire et de promotions doivent permettre de différencier nettement les membres du personnel qui participent le plus à l'effort de productivité de la société, notamment par leur **assiduité** (...) la non attribution d'une telle augmentation ou promotion n'est pas une sanction négative : **il n'existe pas de droit** au bénéfice d'augmentations individuelles selon une périodicité plus ou moins régulière (..) **Tout absentéisme supérieur à 10 jours ouvrés par an fait obstacle à une augmentation individuelle ; l'absentéisme considéré est celui des deux derniers semestres civils, toutes causes confondues** ». Une note du 25 octobre insiste : « **il est tenu compte de la totalité de l'absentéisme de chaque personne :**

- Absentéisme maladie
- Absentéisme accidents de travail et du trajet
- Absentéisme divers payé
- Absentéisme divers non payé.

Ces deux dernières rubriques sont détaillées : **congés pour événements de famille, crédits d'heures pour enfants de moins de 16 ans ou handicapés, réduction d'horaire pour femmes enceintes, congés sans solde, période militaire, pré orientation militaire (les 3 jours), retards, grèves, congés de formation non payés par l'entreprise, congés d'éducation ouvrière, absences pour participer à des activités des comités, absences pour motifs personnels.** »

LA LUTTE

Dans les différents centres, la réaction est immédiate. La note « **confidentielle** » ne l'est pas restée longtemps. Encore plus qu'une atteinte aux droits acquis, le détail des notes apparaît comme une atteinte à la dignité du travailleur, à la dignité humaine. Pour les professionnels, mépris de la compétence, pour une partie de la maîtrise et de l'encadrement, se voir dessaisir d'une part de sa

responsabilité directe, tous ces « **sentiments** » expliquent le nombre et la variété des réactions dans toutes les couches du personnel.

LE 25 OCTOBRE

Débrayages et pétitions se multiplient dans les différents centres. La « **coordination** » des syndicats **CGT de la SNECMA et les sections syndicales de la CFDT** s'accordent pour une manifestation le 25 octobre. De la porte de Versailles par quelques rues du 15^{ème} arrondissement de Paris, on se rend devant le siège SNECMA. Un tract rédigé en commun, y compris la **CFTC de Corbeil**, est distribué à la population.

Devant l'ampleur de la manifestation,

FO et CGC s'estiment surpris et trahis par la direction ! Ils n'ont pas appelé à la manifestation, mais **FO** fera au dernier moment un appel de 24 heures de grève.

Plus de 4 000 participent à la manifestation venant de **Villaroche, Suresnes, Gennevilliers et Corbeil**. La **SOCHATA SNECMA**, mise en filiale en 1975, est venue de **Billancourt**. **Hispano-Suiza**, mis en filiale en 1977, est venu de **Bois-Colombes**.

LE 14 NOVEMBRE

A la maison de la Radio, siège de **l'ORTF**, les travailleurs pénètrent dans le bâtiment, visitent quelques bureaux et remettent une déclaration à la direction de **l'ORTF** pour préciser les



objectifs de la revendication et **réclamer une information exacte, objective et complète sur le conflit en cours.**

De là, en restant dans le 16^{ème}, peu habitué à l'époque à voir des travailleurs défilé dans ses rues, nous nous rendons **rue Galilée**, au GIFAS siège du patronat de l'aéronautique. Nous sommes accueillis à l'entrée de la rue par un fort contingent de **CRS** bien armés.

Si la direction reconnaît le conflit en cours, si toutes les organisations syndicales dénoncent l'application des notes, y compris **FO** et **CGC** (qui en demandent sa suspension), **Monsieur Pascaud reste intransigent.**

C'est une assez longue lutte qui s'engage : elle n'aboutira qu'en **1982**. Lutte difficile par la diversité des centres et la diversité des catégories sociales au sein de l'entreprise.

Occupation à CORBEIL

Les **29 et 30 novembre** puis les **3 et 4 décembre**.

Autant la dénonciation des notes **Pascaud** est largement répandue

dans tout le personnel, autant les formes de lutte sont difficiles à unifier. Dans les rassemblements et des **novembre**, des techniciens et des employés ont participé pour la première fois de leur vie à une action collective, mais ils se lassent vite devant l'intransigence de la direction. Le **jeudi 29 novembre**, dans le bâtiment usine, **une grève de 24 heures reconductible est votée.**

Dans l'après-midi, l'organisation pour l'**occupation de nuit** se développe comme par enchantement. On trouve lits de camps, couvertures. On organise des tours de garde, on bloque les portes extérieures. Ce **lundi**, le **bâtiment usine est occupé**, mais la **grève de 24 heures** a du mal à être suivie dans le **bâtiment administratif** et au **labo**. Au soir se décide une nouvelle **occupation de nuit** et le **blocage des portes**. Nous nous retrouvons dans la situation du **29 novembre**.

Le Mardi 4 Décembre

Accompagné d'un huissier, le jour n'est pas encore levé, **Mr Sarraill** le secrétaire général de la **SNECMA**

arrive de **Paris**, se présente devant le piquet de grève pour faire constater l'entrave à la liberté du travail. Nous l'avons rassuré en lui annonçant qu'un vote était programmé et qu'il pouvait en constater le déroulement démocratique. En place de son constat, il a eu droit à une interview publique, devant micro, sur son avis à propos des **notes Pascaud** et la sourde oreille de la direction. Il n'a pas insisté. Il n'y a pas eu besoin de consultation. En effet, des cadres, quelques ouvriers et employés, avec la complicité du **syndicat F.O.** ont pénétré clandestinement dans le centre en découpant le grillage. Vers **8h30**, le coup de force contre le piquet de grève de la grande porte, vient de l'intérieur de l'usine avec violence. Le petit piquet de grève est bousculé : **deux blessés et la grande porte est ouverte.**

Sur le parking, **3000 travailleurs** étaient hésitants, dans l'attente de l'organisation du vote. Au moment du coup de force, le **délégué central ouvrier de la C.G.T.** avait le petit micro à la main : il s'est mis à parler à cette foule de plus en plus attentive.





Cette foule hésitante est devenue assez vite un bloc uni : force inébranlable condamnant la violence de la direction.

Dans les attaquants, on avait reconnu un cadre qui, parlant à des contremaîtres ébahis : « **il me faut de la viande pour mes machines** » ! et un autre qui avait répondu à un délégué : « **les facteurs humains ne rentrent pas dans mes paramètres** » ! Par la suite, il faudra expliquer que tous les cadres ne sont pas sur ce modèle. La direction ne s'attendait pas à cette réaction de la foule, d'autant plus que l'on voit sortir du bâtiment administratif un long cortège, principalement de femmes, qui, ayant appris la provocation, ont voulu la dénoncer. En tête du cortège, **la secrétaire du chef du personnel** ! Il n'y avait plus besoin de voter pour la grève de 24 h, elle s'est décidée spontanément. Cette grève du présentisme était sur le fond une grève pour la dignité du travailleur. Avec l'incident de ce jour, provoquant ce réflexe de dignité chez les femmes et les employés, le débat a eu lieu toute la journée dans différents secteurs de l'entreprise : usine, labo ; bureaux, sur les rapports

humains dans l'entreprise, le rôle de la maîtrise et de l'encadrement. Le lendemain, le **5 décembre** à l'Assemblée Nationale, le député **R. Combrisson**, maire de **Corbeil**, interpellait le **Ministre du travail**. Bien sûr, le gouvernement soutenait la direction de l'entreprise mais se disait prêt à favoriser les contacts.

1980

En ce début de janvier, la volonté de lutte demeure chez les travailleurs. Le syndicat vient élargir les domaines d'intervention.

-Le comité hygiène et sécurité, le **CACT** (conditions de travail), le comité d'entreprise, alertent l'inspecteur du travail. Celui-ci s'adresse à la direction le **17 janvier 1980** en démontrant les dangers des notes Pascaud.

-Chaque mois, les délégués du personnel déposent le **cahier de revendications**. On y dénonce les méfaits des notes, les injustices par des exemples concrets et nominatifs.

-Déjà en fin 1979 avait été évoquée la possibilité d'une action juridique. Contact pris par le comité central d'entreprise avec **Roland Weil**,

avocat, qui répond le **12 février** : « nous avons examiné ce dossier. La note de l'inspecteur du travail est remarquable. Il y a lieu, sans doute, d'y ajouter également l'atteinte au droit de grève. Le problème est de définir le bord d'attaque à choisir sur le plan procédural et il est effectivement souhaitable que nous en conférions. »

Pour la C.G.T. deux camarades vont suivre le dossier : **Carlo Schmidt** ingénieur à Villaroche et le **délégué central ouvrier de Corbeil**. Il faudra d'abord choisir l'angle d'attaque.

Pendant cette année 1980, la lutte pour les autres revendications n'est pas pour autant paralysée : lutte pour le **pouvoir d'achat** (augmentations générales), lutte pour la **réduction du temps de travail**.

Le **20 mars** une manifestation à RTL, après une chronique tonitruante de **Philippe Alexandre**, journaliste, qui continuera à faire parler de lui. Il traitait les grévistes, les travailleurs, la CGT, et le parti communiste de saboteurs téléguidés par une grande puissance étrangère.

1981 Encore une année mémorable
En janvier, la direction est contrainte

de réintégrer à **Elecma Suresnes**, **Jean Louis Cailloux**, injustement licencié. Après quelques mois, **Jean Louis** sera désigné délégué syndical central et *secrétaire de la coordination* à la suite de **Jean Jacques Naudon**. Les syndicats dénoncent les méfaits : des salariés ne déclarent pas des accidents du travail, viennent au travail au moment de l'épidémie de grippe, on en voit même venir avec des béquilles (authentique). **A Villaroche**, la **C.G.T.** dénonce un **accident grave** de trajet d'un travailleur qui avait commencé le travail à **8 heures** et l'avait quitté à **23h17**. Un père de famille de **6 enfants** est conduit au **suicide** par le fait de ne pas se soigner, et ceci c'était **pour obtenir une augmentation**.

Le **16 avril 1981**, la coordination **CGT** et l'intersyndicale **CFDT** peuvent annoncer qu'ils ont assigné la direction de la **SNECMA** au **Tribunal de Grande Instance de Paris**. Ils proposent à la direction à nouveau la négociation. La direction est de plus en plus fermée à la discussion. Un certain **général Natta** est nommé à la place de **M. Pascaud**.

MAI 1981

l'élection de **François Mitterrand** est saluée par le syndicat comme un espoir de changement, mais qui ne peut se réaliser qu'avec l'appui et la volonté des travailleurs. **La diminution du temps de travail, l'annulation des notes Pascaud, le maintien et la progression du pouvoir d'achat** sont en tête des revendications ainsi que **l'embauche des précaires**.

La **SNECMA** est société nationale. Alors les syndicats s'adressent au Ministère de tutelle.

Les 5 syndicats : **CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC** s'adressent au ministère de la défense, non pour négocier avec le gouvernement, mais pour que le ministère de tutelle donne les directives nécessaires à un meilleur fonctionnement de l'entreprise. Nous sommes reçus le **27 juillet** par un directeur de cabinet sur 5 points :

1. l'annulation des notes Pascaud
2. l'embauche des travailleurs à statut précaire
3. une réduction effective du temps de travail
4. le maintien mensuel du pouvoir

d'achat

5. le respect des libertés individuelles et collectives dans l'entreprise, notamment pour l'exercice du droit syndical.

Pendant ce mois de novembre, des débrayages se déroulent dans les différents centres pour appuyer les différentes revendications.

Le syndicat **CGT du siège social** publie un tract de 4 pages proposant ouvertement le changement de **PDG** s'il ne change son attitude (*vieille de 10 ans*) en matière sociale, même si la **CGT** s'est trouvée à ses côtés quand il s'est agi d'orienter l'entreprise vers la fabrication de moteurs civils.

Enfin le 8 Décembre

Le procès se déroule à la première chambre correctionnelle du **Tribunal de Grande Instance de Paris**. L'avocat **Roland Weil** est postulant pour les **5 organisations syndicales**. Il plaide pour le **syndicat ouvrier CGT** et le **syndicat CGT techniciens dessinateurs de Corbeil**.

Maître Grinsnir plaide pour les syndicats **CGT de Gennevilliers et de Villaroche** ; **Maître Fouace** pour l'**Union Syndicale de la Métallurgie CFDT**.

L'avocat de la **SNECMA** est **Maître Garnaud**. Il dit que « *les augmentations individuelles ont un caractère tout à fait bénévole... que la convention salariale a été signée par les syndicats CGC et FO.* » Il décrit les effets bénéfiques des notes de l'absentéisme. Il les considère comme bénéfiques pour la sauvegarde de l'emploi, et il ajoute : « *il y a eu discussion puisque la direction a reçu plusieurs fois les délégués centraux !* ».

Les nombreux salariés qui ont assisté au procès ont eu du mal à ne pas manifester leur colère. Bien sûr, le jugement sera rendu plus tard.

1982 une dernière manœuvre

L'avocat de la direction tente une dernière manœuvre, il veut faire rouvrir le débat d'ensemble et y ajoute pour la première fois une « **exception d'irrecevabilité** ».

Le Tribunal n'entre pas dans ce jeu et

rend son jugement le **23 février 1982**, après les débats qui ont eu lieu le **12 janvier 1982 et le 2 février**.

Le tribunal déclare nulles les notes de la direction de la **SNECMA** des **26 septembre, 26 octobre, 6 décembre et 21 décembre 1979**. constate que les parties sont d'accord pour que cette annulation ne remette pas en cause les augmentations individuelles intervenues qui sont acquises à leurs bénéficiaires , **condamne la SNECMA** aux dépens et à verser aux syndicats demandeurs la somme de **5.000 francs** au titre de l'**article 700** du nouveau Code de la Procédure Civile.

Battue, la direction de la **SNECMA** ne l'acceptera que par le changement de direction.

Le **1^{er} mars**, le **PDG Bénichou** remplace le **PDG Ravaud**. Le directeur des relations du travail, **Mr Van Wynsberghe** déclare avoir les pleins pouvoirs et ne pas avoir à faire la « *navette* » avec le **PDG**.

Dans la pratique, quelques cas notoires d'injustice ont été rattrapés. Par exemple à **Corbeil** des **P1** qui avaient réussi l'essai **P2** et n'avaient pas été nommés à cause de **présentéisme** ont été **promus et ont reçu un rappel de salaire** important. Reçu le **3 mars**, le syndicat **CGT** peut déclarer : « **le présentéisme, c'est fini. Les CDD c'est fini. Les plus de 55 ans vont pouvoir partir en retraite** ».

Il faudra se montrer vigilant, car en plusieurs secteurs de l'entreprise, la **mesure des 10 jours restera dans la tête de quelques chefs**.

En avril 1982, une convention salariale sera **signée par la CGT**, mais dont les effets d'augmentation en juillet et septembre seront annulés par le **blocage des salaires du gouvernement Mauroy**.

A la fin de l'année, il ne restera que **24 contrats à durée déterminée** au lieu de **1322 l'année précédente**. L'effectif total a augmenté de **695 personnes**.

Il y a eu **1959 embauches** dans l'année dont **1005 de moins de 25 ans**.

Près de **700** sont partis en **contrat solidarité**, **467** suivront l'année suivante.

Jean Perrot